

## Avis de concertation publique

### Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Cornouaille

Par délibération du 21/03/2023, le comité syndical du Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Cornouaille. Cette délibération fixe les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable avec le public, conformément au code de l'urbanisme, et notamment l'article L.103-2.

Le public est donc informé que la concertation sera ouverte à compter du 01/01/2024 pour la durée du projet. Pour faire connaître ses observations, le public disposera des possibilités suivantes :

- Le site internet du SIOCA (<https://www.sioca.fr/la-revision-du-scot>) permettra au public d'accéder aux éléments du dossier. Ces éléments seront enrichis au fur et à mesure de l'avancée du projet de révision du SCoT.
- Pendant toute la durée de la révision, le public pourra faire connaître ses observations et propositions en les consignnant dans un registre ouvert à cet effet au siège de chaque intercommunalité du territoire de SCoT et dans les locaux du SIOCA, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux.
- Pendant toute la durée de la révision, le public pourra faire connaître ses observations et propositions en les consignnant dans un registre dématérialisé ouvert à cet effet, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5098>
- Le public pourra également faire connaître ses observations et propositions en les adressant par courrier à l'adresse du SIOCA (2A rue de la mer – 29710 Pouldreuzic) ou par courriel sur l'adresse mail dédiée à cet effet : [sioca@registre-dematerialise.fr](mailto:sioca@registre-dematerialise.fr)